



agir ensemble

Appel à projets 2023

Mobilité et ruralité

■ Date limite de réception : 15 mai 2023



La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale, assure la couverture des risques sociaux de la population agricole (salariés agricoles et non-salariés agricoles ainsi que leurs familles). Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie en leur assurant une protection sociale globale. Grâce à son guichet unique, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations des quatre branches de la Sécurité sociale (maladie, vieillesse, famille, recouvrement, accident de travail et maladie professionnelle).

Contexte et Enjeux

Le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur déploie un appel à projets afin de soutenir des initiatives, actions et expérimentations ayant pour visée de faciliter la mobilité des personnes isolées vivant sur les territoires ruraux des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes Maritimes.

Selon le CEREMA (expertise publique pour le développement durable des territoires), 75% des transports en zones rurales se font en voiture et 3% en transport collectif alors que ce taux est respectivement de 48% et 43% dans les grandes agglomérations. Selon ce même rapport, le déplacement quotidien est de 30 kms/jour pour une durée moyenne de 50 minutes.

Qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, du logement, de l'éducation et de la culture, tout est conditionné par la mobilité. La mobilité peut être décrite comme une condition primordiale à l'exercice de tous les droits fondamentaux.

La dépendance à la voiture en milieu rural est donc un facteur de vulnérabilité pour certaines populations car pouvant mener à de l'immobilité « forcée ». Les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les adolescents et jeunes adultes et également les ménages les plus défavorisés peuvent rapidement être isolés. A titre d'exemple, toujours selon le rapport CEREMA, un quart des jeunes de 18-30 ans (26 %) ont déclaré avoir renoncé à un emploi ou à une formation en raison de difficultés de transport.

Pour autant, force est de constater que depuis la crise sanitaire, de nombreux ménages ont déménagé en zone rurale ou péri-urbaine sans se questionner sur les modalités de déplacement.

Le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur déploie un appel à projets afin de soutenir les initiatives locales de mobilité déployées en zone rurale ou péri-urbaine.

La MSA Provence Azur souhaite soutenir des dispositifs facilitant d'une part la mobilité : plateformes collaboratives favorisant la mobilité pour tous (pour le covoiturage, pour la mutualisation de véhicules ou permettant le transport solidaire) et d'autre part les projets de mobilité inversée avec une approche « d'aller vers » (services itinérants permettant aux habitants d'avoir accès à des services ...).

Niveau géographique et population cible

Les projets présentés doivent être créés dans l'un des 3 départements composant la circonscription de la MSA Provence Azur : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var.

Les projets proposés et financés devront pouvoir s'adresser aux ressortissants agricoles de la MSA ou être déployés sur des territoires ruraux, péri-urbains ou ayant un taux population agricole représentatif. **Comment savoir si mon territoire est rural ou s'il a un taux de population agricole représentatif ?** Ces éléments peuvent être recherchés sur le site geomsa.msa.fr

Dépenses finançables

La MSA peut financer des dépenses liées à la réalisation du projet (hors dépenses de frais de fonctionnement général et d'investissement d'une structure) : actions de sensibilisation, conception et réalisation du projet, frais de fonctionnement dédiés à la mise en œuvre du projet, frais de déplacement, support d'information et de communication, dépenses de petits équipements et matériels, frais d'intervenants extérieurs, ...

Dans tous les cas, des co-financements seront attendus sur le projet, la MSA PA ne pouvant pas en être le seul financeur.

Critères et modalités de sélection des projets

Cet appel à projets s'adresse aux structures à but non lucratif d'intérêt général (associations, établissements publics, collectivités locales, Mairies, ...).

Après validation technique des dossiers par la MSA, les projets seront présentés au jury composé des membres du Comité d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur pour déterminer les projets, les structures retenues ainsi que les montants attribués.

Les projets seront étudiés et à partir des critères suivants :

- Le projet, la cohérence du plan d'actions en lien avec les éléments du cahier des charges
- Les partenaires identifiés pour le déploiement et le financement du projet
- Le territoire et le public visé (attendu : déploiement en zone rurale ou auprès d'un public agricole représentatif = ces éléments peuvent être recherchés sur le site geomsa.msa.fr)
- Le pilotage et l'évaluation (il est attendu une description détaillée des actions envisagées et des différentes étapes de mise en œuvre).
- Le caractère innovant du projet
- La capacité à mettre en œuvre le projet et la cohérence des moyens mobilisés par rapport aux objectifs visés

Modalités de dépôt des dossiers

Pour déposer un projet, envoyez les documents suivants par mail avant le 15 mai 2023 :

- CERFA de demande de subvention (n°12156*05 disponible sur service-public.fr)
- Statuts de la structure et liste nominative et actualisée des administrateurs
- Rapport d'activité de la dernière période approuvée
- PV de l'AG ayant approuvé le rapport d'activités et le compte de résultats transmis,
- Relevé d'identité bancaire
- Tout autre document susceptible d'apporter des précisions sur le projet.

Adresses mail pour déposer son projet :

appelaprojets.blf@provence-azur.msa.fr
msapa.actionsociale@gmail.com

Attention, la boîte email étant limitée, merci d'envoyer les pièces justificatives avec plusieurs emails (ou par cloud) et d'être attentif à recevoir un accusé de réception de votre projet.

Contact – demande de renseignements
--

MSA Provence Azur - Service Action Sanitaire et Sociale

Départements des Bouches-du-Rhône et Alpes Maritimes :

- Julie Diederichs 06.42.86.88.09 diederichs.julie@provence-azur.msa.fr
- Morgane Maillarboux 04 91 16 59 68 maillarboux.morgane@provence-azur.msa.fr
- Marion Barcelo 04.91.16.58.87 barcelo.marion@provence-azur.msa.fr

Département du Var :

- Marie Tireau 04.94.69.68.88 tireau.marie@provence-azur.msa.fr
- Laura Bosnjak 04.94.12.32.25 bosnjak.laura@provence-azur.msa.fr

L'information relative aux projets retenus sera diffusée avant le 31 août 2023.

Modalités de versement du financement
--

Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 10 000 €, dont une partie sera versée à la signature de la convention, et une partie lors de l'envoi d'un bilan.

Les projets devront être engagés dans les 6 mois à compter de la date de signature de la convention avec la MSA.